

09 août 2018 -12:06

270 kilos d'ivoire récoltés pendant la campagne "Sors tes dents"

La campagne « Sors tes dents » se clôturera ce dimanche 12 août, journée internationale de l'éléphant. Depuis le 15 mai, un peu plus de 270 kilos d'ivoire ont été déposés dans les containers mis en place au SPF Santé, à Pairi Daiza et aux Zoos d'Anvers et de Planckendael. Les citoyens ont donc bien compris l'objectif de la campagne et ont saisi cette occasion pour se débarrasser de leurs objets en ivoire en toute légalité.

Des défenses entières, des morceaux de défenses sculptées, des statuettes de toute forme et de toute grandeur, des colliers, bracelets, pendentifs en tout genre et bien d'autres petits objets (cuillères, fourchettes, couteaux, brosses à cheveux, miroirs, limes à ongle, ...) ont été retrouvés dans les containers des zoos de Pairi Daiza, d'Anvers et de Planckendael ainsi que dans celui du SPF.

Pourquoi se débarrasser de l'ivoire que l'on possède chez soi ?

En Belgique, la vente et l'achat d'ivoire sont autorisés à la condition d'avoir un certificat CITES. Pour obtenir ce certificat, il faut prouver que l'ivoire date d'avant 1984 et/ou a été importé avant 1990, avec un permis CITES (voir www.citesenbelgique.be pour plus d'informations).

Pas facile lorsqu'il s'agit d'ivoire ramené par un parent qui a travaillé en Afrique ou en Asie, il y a bien longtemps et que l'on ne possède plus aucun document datant de cette période. Et que dire des colifichets, statuettes et bijoux rapportés de vacances ? Ils ont sans doute été ramenés en toute innocence, sans permis CITES. Cela signifie aussi que tous ces objets sont illégaux et qu'ils ne peuvent pas être vendus.

Pourquoi détruire l'ivoire, si l'éléphant est déjà mort, parfois depuis longtemps ?

Cette destruction ne risque-t-elle pas de rendre l'ivoire encore plus rare et d'augmenter son prix ? Non car en détruisant l'ivoire, le citoyen a la garantie qu'il n'ira pas grossir le marché illégal. L'ivoire tant qu'il est détenu par des particuliers est hors marché. L'ivoire pour lequel un certificat ne peut pas être délivré est d'office considéré comme en dehors du marché légal. Il s'agit dès lors de détruire cet ivoire illégal afin qu'il ne puisse être écoulé, d'une manière ou d'une autre, sur le marché noir.

Le SPF Santé, Pairi Daiza et les Zoos d'Anvers et de Planckendael sont unis dans la lutte pour la sauvegarde des éléphants dans la nature.

Depuis 2014, la cellule CITES du SPF Santé accorde un soutien financier aux plans présentés par les états africains dans le cadre de l'African Elephant Fund des Nations-Unies. Au total, 120.000 euros ont été versés au Fonds dont un subside de 50.000 euros, cette année. De plus, la cellule CITES contribue au fonctionnement du Fonds en tant que membre de son organe de gestion. Cette année, 100.000 euros ont également été octroyés au Parc des Virunga qui lutte contre le braconnage des éléphants en RDC.

Il existe un lien très fort entre les zoos et les éléphants. Le parc Pairi Daiza accueille 17 éléphants d'Asie et 3 éléphants d'Afrique et participe à plusieurs projets de conservation. Depuis plusieurs années, les zoos d'Anvers et de Planckendael collaborent à un programme d'élevage pour les éléphants d'Asie et

soutiennent la création de corridors entre zones d'habitats des éléphants en Inde afin de limiter les conflits pour l'utilisation des sols et faire participer la population locale à la protection des éléphants. Les citoyens qui désirent encore se débarrasser de leur ivoire peuvent prendre contact avec la cellule CITES afin de prendre rendez-vous pour venir l'apporter au SPF Santé.

Informations pour les journalistes

Un dossier de presse ainsi que des photos des containers et des objets en ivoire sont disponibles.

Plus d'informations notamment sur les mesures de protection des éléphants prises par les parcs

* Pairi Daiza : Hubert Vanslembrouck - G : 0498 48 54 00 - T : (0)68 250 834 - slem@pairidaiza.eu

* ZOO d'Anvers et de Planckendael - T : (0)3 203 56 16 - pers@kmda.org

Plus d'informations sur le commerce de l'ivoire et les mesures de protection prises par la Belgique

* SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement : Joëlle Smeets, G : 0474 498 441 - T : 02 524 95 05 - joelle.smeets@environnement.belgique.be

* Cellule CITES : Place Victor Horta 40/10 à 1060 Bruxelles. T : (02) 524 74 216 - cites@environnement.belgique.be - www.citesenbelgique.be

Les containers ont été mis à disposition par la firme Benelux Textiel bvba.

La mise en œuvre de la campagne « Sors tes dents » contribue à la réalisation des objectifs de développement durable « Consommation et production responsables » (SDG's 12) et « Vie terrestre » (SDG's 15). Plus d'infos sur www.sdgs.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be